R47A1 E88 C36 2003/04 1 QL P. gouv.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Programme 5 – Élément 2 Développement de la Capitale-Nationale

Étude des crédits 2003-2004

Cahier explicatif

Juillet 2003



Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Programme 5 – Élément 2 Développement de la Capitale-Nationale

Étude des crédits 2003-2004

Cahier explicatif

Juillet 2003

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

Programme 5 – Élément 2 Développement de la Capitale-Nationale

CAHIER EXPLICATIF

TABLE DES MATIÈRES

Description du programme	1
Sommaire par élément – Budget de dépenses (\$)	2
Sommaire par élément – Budget d'investissements (\$)	2
Définition des principaux termes utilisés	3
Structure budgétaire 2003-2004	4
Mission et mandats du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et du Cabinet du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale	5

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme 5, élément 2 – Développement de la Capitale-Nationale - vise le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, ainsi qu'en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

En 2002-2003, ce programme était le programme 6 du ministère du Conseil exécutif (MCE) et comprenait trois éléments :

Élément 1 : Commission de la capitale nationale 1

Élément 2 : Soutien au développement de la région de la Capitale-Nationale

Élément 3 : Cabinet du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale

¹ La Commission de la capitale nationale (CCNQ) est responsable de la préparation des documents nécessaires à l'étude de ses crédits.

2. SOMMAIRE PAR ÉLÉMENT – BUDGET DE DÉPENSES (\$)

Supercatégories	Élém	Élément 2
	Au 14 mai (MRNFP)	2002-2003 (MCE)
Rémunération	1 391 600	
Fonctionnement	554 800	1 930 700
Affectation à un fonds spécial (FDR)	1 544 200	927 600
Créances douteuses	40 000	661 400
Transfert	30 072 500	35 109 000
◆ Commission de la capitale nationale	16 291 300	15 715 800
Fonds regional de développement touristique (FRDT)	1 925 000	2 000 000
◆ Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)	6 243 100	11 068 700
◆ Centres locaux de développement (CLD)	5 347 500	4 049 800
Fonctionnement		3 261 700
Économie sociale		396 200
Volet Jeunes		391 900
Ruralité		874 300
 ◆ Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec (CRCDQ) 	•	740 400
◆ Fonds régional de solidarité (FRS)	100 000	100 000
◆ Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	165 600	260 000
Total	33 603 100	38 628 700
Effectif (ETC)	28	28

3. SOMMAIRE PAR ÉLÉMENT - BUDGET D'INVESTISSEMENTS (\$)

Supercatégories	Elén	Elément 02	
	Au 11 mai	2002-2003	
Prêts, placements et avances	133 150	2 204 600	
Total	133 150	2 204 600	

4. DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS

Budget des dépenses de programmes : Comprend les supercatégories Rémunération, Fonctionnement, Affectation à un fonds spécial, Transfert et Créances douteuses.

Budget d'investissements : Comprend les supercatégories Immobilisations et Prêts, placements et avances.

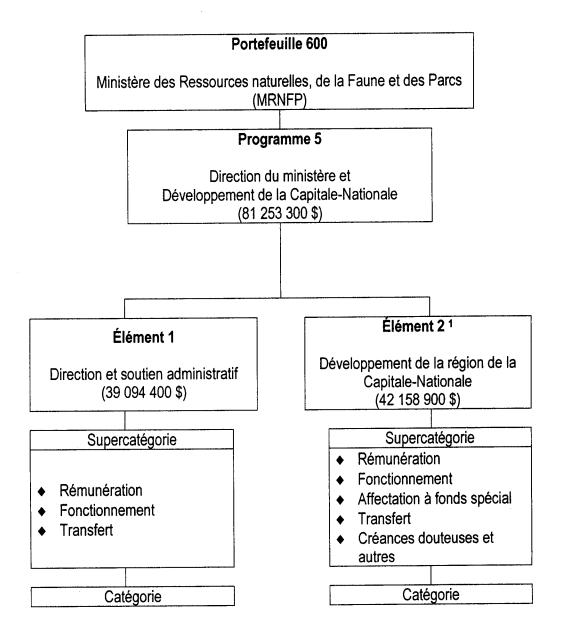
Portefeuille : Ensemble des programmes sous la responsabilité d'un ministre.

Provision pour créances douteuses : Si le recouvrement d'une créance est douteux, celle-ci peut donner lieu à une provision pour créances douteuses.

Catégorie : La subdivision des crédits utilisés pour la prévision détaillée des crédits.

Effectif total : Comprend l'ensemble du personnel régulier et occasionnel exprimé en équivalent temps complet (ETC)

5. STRUCTURE BUDGÉTAIRE 2003-2004



¹⁾ Un budget d'investissements de 133 150 \$ est aussi prévu correspondant aux FLI additionnels pour les deux CLD de Charlevoix. Une erreur s'est glissée dans le *Livre des crédits 2003-2004* (2 156 500 \$).

6. MISSION ET MANDATS

Le Bureau de la Capitale-Nationale

Le BCN a pour mission de contribuer au développement et à la diversification de l'économie de la capitale et de veiller à adapter l'action gouvernementale au contexte spécifique de la région. Quatre mandats spécifiques découlent de cette mission :

Le développement et la diversification de l'économie de la capitale

Le gouvernement a adopté une *Stratégie de diversification économique de la capitale* qui cible les secteurs prioritaires : la haute technologie, la culture, l'industrie touristique et le secteur manufacturier. La *Stratégie* vise également à renforcer le rôle de la capitale comme pôle d'enseignement, de recherche et de développement.

En collaboration avec les ministères à vocation économique, le BCN appuie les efforts de diversification en contribuant à la réalisation de projets des entreprises privées par le biais de son principal outil financier qui est le FDERCN.

Par le biais des différents outils financiers dont il dispose, le BCN agit aussi, en complément au soutien apporté par les ministères et les organismes publics, en appuyant les organismes sans but lucratif (OSBL) qui œuvrent à promouvoir le développement des filières technologiques, le développement économique, culturel, sportif, etc.

Un rôle d'analyse des décisions gouvernementales se rapportant à la capitale

Le BCN formule des avis sur des projets de mémoire et de décrets soumis à l'attention du Conseil des ministres qui ont des répercussions sur le développement de la capitale. Il prépare également des avis concernant la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux en fonction des règles que le gouvernement a adoptées en 1998 à ce sujet.

Un rôle de concertation auprès de partenaires gouvernementaux, municipaux et régionaux

Le BCN joue un rôle de concertation interministérielle et avec les intervenants municipaux et régionaux à l'égard des dossiers et projets majeurs (ex. : 400° anniversaire de Québec, modèle de développement économique, organisation du développement touristique, schéma d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), décontamination et mise en valeur de la rivière Saint-Charles, jardin zoologique et Parc de l'Aquarium). En outre, les outils financiers, sous la responsabilité du ministre, peuvent être mis à contribution pour l'avancement des dossiers et des projets.

Dans le contexte de la réorganisation municipale, le BCN doit entretenir des relations de plus en plus étroites avec la Ville de Québec. La signature du contrat de ville est un des exemples qui illustre la relation d'affaires entre le BCN et la Ville.

La mise en œuvre de la Loi sur le ministère des Régions

Le ministre est chargé de la mise en œuvre de la Loi sur le ministère des Régions. La mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional et de la Politique nationale de la ruralité de même que le suivi du Rendez-vous national des régions viennent interpeller le mandat du BCN.

Ainsi, il agit en partenariat avec les intervenants régionaux comme :

interlocuteur gouvernemental auprès du Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec (CRCDQ) et des sept centres locaux de développement (CLD);

responsable de la mise en œuvre de l'Entente-cadre de développement de la région de la Capitale Nationale 2001-2006;

animateur de la Conférence administrative régionale (CAR) qui regroupe les directions régionales de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux.

Ces responsabilités sont similaires à celles des bureaux régionaux du MREG pour l'ensemble des régions du Québec (outre Montréal et Laval sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL).

Le cabinet du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Le ministre est responsable de l'application de la Politique relative à la capitale nationale, de la Politique de soutien au développement local et régional, de la Stratégie de diversification économique de la capitale et des outils financiers s'y rattachant, le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN), le Programme de soutien aux activités de la région (PSAR), et le Programme de soutien aux activités de rayonnement de la capitale nationale (PRACN), et de mesures mises en œuvre par le MREG mais dont la gestion est maintenant assurée par le BCN. Citons la Stratégie de développement économique des régions ressources et son Programme de soutien aux projets économiques (PSPE), et, plus récemment, la Politique nationale de la ruralité.